

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

PROVINCE DE QUÉBEC



Aux Contribuables de la susdite paroisse

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, RÉJEAN MARSOLAIS, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la susdite Municipalité, que lors de sa séance extraordinaire du SEPTIÈME jour du mois de JUILLET 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 579-2016

Ayant pour effet de décréter des dépenses en immobilisations et un emprunt de 400 000\$ pour des travaux de voirie.

Ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 7 septembre 2016.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 14^e jour de SEPTEMBRE DEUX MILLE SEIZE.

Signé

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 13h et 16h de l'après-midi, le quatorzième jour de SEPTEMBRE DEUX MILLE SEIZE.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce QUATORZIÈME jour de SEPTEMBRE DEUX MILLE SEIZE.

Signé

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM